

~~FMS 24965~~

O P I N I O N ^{C200}
DE M. MONTESQUIOU; ^{FMC}
²²⁷⁶⁴

S U R

LES PETITS ASSIGNATS DE CINQ LIVRES:

A P A R I S;
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

1 7 9 1.

THE NEWBERRY
LIBRARY

O P I N I O N

DE M. MONTFRANÇOIS,

sur

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE CINQ ORDRES

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

1791.

O P I N I O N

DE M. MONTESQUIOU,

S U R

LES PETITS ASSIGNATS DE CINQ LIVRES:

LORSQUE nous traitons l'année dernière la grande question des assignats, ceux qui soutenoient l'opinion que l'Assemblée nationale a adoptée, n'osoient exprimer leur pensée toute entière. Leurs adversaires les arrêtoient à chaque pas, ou par des principes abstraits fausement appliqués, ou par des pronostics fondés sur des exemples funestes dont on se gardoit bien de développer la véritable cause. Trop de passions alors étoient en activité, trop de préjugés étoient enracinés dans les esprits que la passion n'égaroit pas; d'ailleurs, quelques hommes connus, par l'amour du bien, & par de pro-

fondes études politiques , professoient la doctrine opposée aux assignats , & leur autorité retenoit ceux à qui les seules lumières de la raison faisoient appercevoir la vérité dans l'opinion contraire. Enfin l'expérience est venue à notre secours. Un milliard de monnoie fictive a été mis en circulation , & aucune des prédictions effrayantes qui nous avoient été faites ne s'est réalisée : le pain est resté au même prix ; toutes les denrées nécessaires aux usages les plus communs de la vie , ont conservé leurs anciennes proportions , tandis que les seuls biens-fonds reprennent journellement la valeur qu'ils ont acquise dans les pays où les bons principes en finance sont depuis long-temps en pratique. Enhardis par ce grand succès , hors d'atteinte désormais de ces conseils pusillanimes qui faisoient jadis flotter nos délibérations , nous pouvons aujourd'hui soumettre à de nouveaux calculs , la dernière portion d'une théorie dont les premiers essais n'ont presque plus de contradicteurs.

On vous propose d'adopter un nouveau moyen de secourir tous les genres d'industrie , & de fournir aux besoins multipliés qui nous environnent. Rien n'est exagéré dans le tableau qu'on vous a fait du mal auquel il faut apporter remède ; l'argent resserré par la crainte , ou enlevé par la cupidité , est devenu beaucoup trop rare dans la circulation. La multitude des échanges qui ne peuvent s'opérer sans son secours , ne diminuera jamais ; & sur cette inévitable nécessité , de hardis spéculateurs ont pu fonder des bénéfices immenses. Ce qu'ils font n'est pas illicite ; mais s'il est un moyen possible d'empêcher un petit nombre d'hommes avides , de mettre à contribution la plus grande partie de la société , il ne nous est pas permis de nous refuser à ce devoir. Il faut seulement réfléchir beaucoup sur le choix des moyens , considérer les résultats avant d'embrasser un parti , & ne pas oublier sur-tout que les pas faits jusqu'ici dans cette carrière ,

n'ont été fort heureux que parce qu'ils ont été sages ; que l'opinion éclairée par la discussion ou par l'expérience les a toujours précédés , & que c'est encore elle qui doit nous préparer de nouveaux succès.

Nous n'avons plus à disputer sur la solidité des assignats , sur la certitude de leur anéantissement successif , & sur le besoin que la nation avoit d'un moyen extraordinaire de payer ses dettes. Il ne s'agit aujourd'hui que d'ajouter une mesure nouvelle à celles qui jusqu'à présent nous ont réussi. La proposition qui nous est faite se présente avec un grand avantage , celui d'un vœu généralement exprimé , & peut - être peut - on l'envisager encore comme un moyen de priver de leurs dernières ressources les ennemis de la révolution.

Il est urgent de rétablir la circulation , dont la langueur est une maladie grave pour tout le corps politique : la circulation languira , tant qu'il n'existera pas une suffisante abondance de signes intermédiaires entre les derniers assignats & les plus petites valeurs du commerce. L'argent , à qui ce rôle intermédiaire appartient essentiellement , vend-il trop cher ses services ? Il faut parvenir à s'en passer : tel est le problème que vous devez résoudre.

On parle toujours avec une forte d'indignation de ce que nous appelons l'agiotage de l'argent , & je crois qu'on ne s'en fait pas une idée juste. La propriété du numéraire , ainsi que toutes les autres propriétés , a ses droits inviolables ; les possesseurs de l'argent pourroient le garder ; ainsi ils peuvent ne le donner qu'à une certaine condition : cette condition est le prix de la vente qu'ils consentent à en faire , & qu'ils seroient libres de refuser. Le nombre des vendeurs est-il plus petit ? celui des acheteurs est-il plus grand ? la marchandise est-elle plus rare ? De quelque manière que l'une de ces choses arrive , la denrée augmente de prix. Il en seroit ainsi de toute autre marchandise dans

tous les lieux & dans tous les temps. Si l'on s'en tenoit à la simplicité de cet exposé, dans lequel l'argent est l'objet du négoce, au lieu d'en être le moyen, on s'épargneroit beaucoup de mauvais raisonnemens. Les assignats n'ont plus de crédit, vous dit-on; ils perdent tant contre l'argent. On dit une absurdité. Si l'assignat étoit sans crédit, c'est-à-dire, sans valeur reconnue, on ne donneroit pas telle somme pour l'acquérir, car personne n'est jamais obligé de se prêter à cet échange. Si on le croyoit défavantageux, on se garderoit bien de le faire, à quelque prix que ce fût; & puisque des usuriers s'en chargent, c'est qu'ils estiment l'assignat plus que l'argent qu'ils en donnent. Je ne prétends pas cependant persuader à l'homme qui n'a pu obtenir que 920 liv. en échange de son assignat de 1,000 l., qu'il n'a pas perdu 8 pour cent; mais je prétends qu'il les a perdus, parce que celui qui possède l'argent, qui voit le besoin que l'on en a, & qui s'apperçoit que la concurrence est grande pour l'acheter, & petite pour le vendre, fait tourner la circonstance à son profit, élève le prix de sa marchandise; & alors il seroit plus exact de dire que l'argent est plus cher de tant, & non que l'assignat perd tant. Lorsqu'une denrée de première nécessité devient rare, on la paye plus cher: avec 6 livres on n'obtient que la même quantité que l'on obtenoit précédemment pour 5 livres; on ne dit pas alors que les écus de 6 livres ne valent plus que 5 livres. Il en est de même des assignats comparés à l'argent; la valeur de l'assignat reste la même; car il est nécessairement, ou tout bon, ou tout mauvais. La valeur de l'argent-marchandise a seule varié suivant l'abondance ou la rareté, suivant telle ou telle circonstance, qui en augmente ou en diminue le besoin, & sans doute encore en raison de l'habileté de ceux qui en font le commerce.

Ces observations paroissent peu importantes, mais elles nous conduisent à des conséquences qui le sont

beaucoup. La première, c'est que toute denrée que tout le monde veut avoir & que tout le monde n'a pas, doit se vendre, & ne peut s'échanger gratuitement; vouloir le contraire, c'est vouloir l'impossible: les assignats eux-mêmes en ont fourni la preuve. Dès qu'une division plus commode a été établie, chacun a voulu se procurer les moindres assignats; aussitôt on les a vendus: les petits assignats, devenus plus communs, ont diminué de prix; mais ils sont toujours demeurés un objet de commerce: ce devoit être ainsi, & cela par la seule raison que tout le monde en vouloit, & que tout le monde n'en avoit pas. C'est à cette vérité presque naïve, à force d'être simple, que se réduit toute la science économique en ce genre. Il résulte de-là que si tous les écus de 6 livres & de 3 livres étoient changés tout-à-coup en écus de papier, & qu'il circulât en même temps la masse considérable de monnoie du même genre qui existe en grosses sommes, il en feroit des écus de papier comme de ceux de métal; les échanges des petites pièces contre les grosses demeureroient à-peu-près tels qu'ils sont, c'est-à-dire que les mêmes causes donneroient les mêmes résultats.

Avant d'arriver aux moyens curatifs, il étoit nécessaire d'avoir bien étudié la cause de la maladie.

Ceux qui exercent le commerce de l'argent ont, jusqu'à présent, eu l'art de faire tourner à leur profit les moyens que nous avons employés pour déconcerter leurs manœuvres. Il faut à notre tour profiter des leçons qu'ils nous ont données.

Tant qu'il n'avoit existé que de gros assignats, l'argent s'étoit soutenu à un prix modéré. Lorsque les petits assignats sont devenus un nouvel objet de spéculation, les spéculateurs ont eu à-la-fois deux marchés à entretenir, celui des gros assignats contre les petits, & celui des petits contre l'argent. Ces derniers ont pris une place intermédiaire, qui a changé l'ancienne proportion entre les gros

assignats & l'argent. Cette proportion s'est accrue de la différence que les monopoleurs ont parvenus à établir entre les gros assignats & les petits. Personne n'avoit prévu ce résultat.

Ce n'est pas par des moyens coercitifs, mais par des mesures sages que nous devons chercher à rendre le peuple indépendant de ceux qui, parvenus à se rendre nécessaires, lui enlèvent journellement une partie de sa subsistance. La première cause du mal est dans la rareté du numéraire & dans le besoin que l'on en a; il faut le rendre commun ou le rendre inutile : pour cela il faut, ou des écus, ou un équivalent. Une seconde cause est dans la nombreuse série des sommes différentes entre lesquelles les assignats sont divisés depuis 2,000 l. jusqu'à 50 livres. Il faut profiter de notre expérience, & changer ces divisions pour diminuer la variété des échanges, & rapprocher les extrêmes. Enfin, après avoir établi la concurrence dans les marchés, en y introduisant de nouveaux signes à-peu-près égaux en valeur à nos écus, il faut empêcher que l'usure ne vienne encore s'emparer de l'échange des derniers assignats contre la petite monnaie, sans quoi nous nous serions donné beaucoup de peine pour déplacer le mal, en le faisant tomber sur des victimes beaucoup plus intéressantes : & pour parer à ce danger, il n'est pas de meilleur moyen qu'une immense quantité de monnaie de cuivre. Cette mesure est vivement, mais en vain sollicitée depuis un an. On nous a donné des dissertations fort savantes, qui, sans doute, nous ont beaucoup appris; quarante millions de petite monnaie nous eussent laissés dans notre ignorance, & rendus bien plus heureux.

L'abondance de la petite monnaie, telle qu'il ne soit pas commode de l'accaparer, ni utile de l'expatrier, fait tomber entièrement l'objection du préopinant, & disparaître le risque de voir tomber sur l'indigent la perte des assignats de 5 liv. L'existence de cette petite monnaie,

que je voudrois porter jusqu'à la surcharge ; ne rend pas inutiles, ainsi que le pense M. de Beaumez, les petits assignats. La facilité des échanges n'empêche pas que les pièces qui épargnent le détail immense des menus comptes & l'incommodité des masses de monnoie, ne soient très-utiles. Un commerçant ne peut pas avoir toujours un chariot chargé de sols à sa suite.

Mes conclusions diffèrent peu de celles qui vous ont été présentées par l'estimable auteur de la motion que nous discutons. Je suis également d'accord avec lui sur la fixation du dernier terme de la monnoie, qu'il s'agit de créer. Je la crois déterminée par le prix des salaires communs ; il me semble à desirer que les assignats puissent y servir, mais qu'un assignat ne suffise pas sans l'addition de quelque monnoie, pour payer le travail d'une semaine. Le prix ordinaire des journées est de 20 f., de 25 f. & de 30 f. ; 6 liv., 7 liv. 10 f. & 9 liv., sont donc le salaire commun de six jours de travail. La division de 6 livres & de 3 livres n'eût donc pas aussi bien rempli notre objet. Celle de 5 liv. qui vous est proposée réunit tous les avantages. Elle répond parfaitement d'ailleurs aux divisions de 50 liv. & de 100 livres, & laisse toujours au salarié un appoint à recevoir pour satisfaire à ses moindres besoins. Les appoints, dans ce cas, seront l'aïssance de ceux qui ne subsistent que de leur travail.

Si la mesure de 5 liv. pour les petits assignats, est bonne, je regarde comme une inutile complication d'ajouter d'autres divisions intermédiaires entre cette somme & celle de 50 livres : ce seroit tomber dans l'un des inconvéniens graves que je vous ai présentés, sans en retirer le moindre avantage.

Si nous passons aux moyens d'exécution, la fabrication de la petite monnoie ne présente aucune difficulté ; je

n'en vois de même aucune à multiplier dans les séries d'assignats existantes, les divisions de 500 livres, de 100 livres, & de 50 livres. Les planches en sont faites, il ne s'agit que d'ordonner une plus grande fabrication, & de favoriser ensuite un échange que tout le monde desire. Mais l'exécution des assignats de 5 livres pourroit présenter quelque difficulté, & mérite, je crois, quelques observations.

Si vous vous chargez de cette exécution, ce ne sera pas, sans doute, sans toutes les précautions imaginables que vous ferez fabriquer le gage de la foi publique, destiné plus particulièrement qu'un autre à passer dans les mains d'hommes simples & incapables de soupçonner ou de reconnoître la fraude; l'expérience nous a appris que les ouvrages de ce genre, lorsqu'ils sont faits avec grand soin, ne se font jamais avec une grande rapidité.

Or, pour une somme de 5 millions, il faudra un million de billets de 5 liv., & par conséquent 20 millions de billets pour une somme de 100 millions. Il faudroit un atelier immense pour en fabriquer 25 mille par jour, & au bout d'un an l'on n'auroit tiré de cet atelier qu'une quantité de 9 millions de billets, représentant la somme de 45 millions. M. de Gouvi nous a bien dit qu'il avoit des moyens de fabriquer des millions de pièces en un jour; j'ignore son secret, mais je suppose que c'est celui du polittipage, déjà présenté plusieurs fois, plusieurs fois rejeté, non qu'il ne soit très-ingénieux, mais parce qu'il est trop imitable, & par cette raison je pense que vous ne l'adopterez pas.

La lenteur d'une fabrication d'assignats, divisés en aussi petites sommes est donc inévitable, & c'est un inconvénient réel, car il est infiniment pressé de tirer le royaume entier de la dépendance des marchands d'argent, & de rendre la vie au commerce.

Un atelier de 25 mille billets par jour, ne donnant qu'une somme de 45 millions dans un an, ne pourroit suffire à l'urgence & à l'étendue des besoins. Il faudroit donc établir plusieurs manufactures, & alors d'autres inconvéniens se présentent.

Les différentes fabriques auront-elles la plus parfaite identité ? Si cette monnoie étoit libre, on pourroit laisser à ceux qui la recevroient, le soin de s'assurer de sa bonté; mais la monnoie de l'état étant nécessairement forcée, doit être à l'abri du doute. On ne tarderoit pas à sentir un autre inconvénient; les billets de 5 liv. promptement usés, auront pour la plupart besoin d'être bientôt renouvelés. Il faudra donc que l'état entretienne des bureaux d'échange dans tout le Royaume, qu'il coure le hasard de cinq ou six cents dépôts, des erreurs, ou de la friponnerie de tous ces dépositaires. On conçoit les frais & les risques d'une semblable manutention.

La nécessité d'une part & le patriotisme ingénieux de l'autre, avoient déjà surmonté ces diverses difficultés dans quelques endroits d'une manière très-heureuse, & d'autant plus avantageusement, qu'une liberté entière accompagnoit ce secours offert à tous les besoins. Lyon & quelques autres villes, mais Lyon remarquable sur-tout par ses nombreux ateliers, a formé une société d'actionnaires qui sous la sauve-garde municipale, a reçu des dépôts d'assignats & distribué des billets de confiance semblables à ceux qu'on vous propose de créer.

Il n'a point été nécessaire d'ordonner l'usage de cette monnoie; chacun s'en sert dans le lieu qu'il habite & dans les environs, parce qu'il lui est commode de s'en servir. Là, on est sans inquiétude sur la contrefaçon, parce que l'on a le modèle sous les yeux, parce que l'on connoit les signatures & sur-tout parce qu'on est libre de refuser si l'on a le moindre doute. S'éloigne-t-on

de son domicile ? on va reprendre au dépôt public la monnoie de l'état, celle qui est connue dans tout le royaume ; & si le même établissement existoit dans toutes les villes principales , on retrouveroit par-tout le même avantage de sûreté & de commodité.

Il me semble qu'il y auroit d'excellentes raisons pour adopter cette manière d'arriver au but que nous cherchons, & pour la préférer à celle d'employer un balancier unique. Une simple invitation de l'Assemblée nationale aux assemblées de départemens, mettroit bientôt en activité l'industrie & le zèle. Par-tout des maisons de banque, ou de simples associations de citoyens, formeroient des établissemens semblables à celui de Lyon ; & ces moyens multipliés vous donneroient dans trois mois plus que vous n'aurez obtenu dans trois ans du moyen que l'on vous propose.

Les coupons d'assignats ont eu un grand succès à Paris, parce qu'ils étoient commodes aux petits paiemens. Libre de les refuser, chacun les recevoit avec plaisir ; & ce n'est pas, comme on le dit, parce qu'on les payoit à volonté. Sans les marchands d'argent qui les ont accaparés, ils seroient encore tous dans le commerce.

Je voudrois donc que l'Assemblée nationale se contentât dans ce moment, d'essayer l'usage des secours librés qui s'offrent aux besoins de la circulation, qu'elle n'y parût que pour les perfectionner & les étendre, & qu'elle ajournât la partie du plan qui lui est présenté pour la fabrication au compte de la nation, des petits assignats de cinq livres. L'Assemblée fera toujours à temps de prendre le parti de cette création, si les autres moyens qu'on ne peut trop favoriser & multiplier demeuroient sans succès. Mais s'ils réussissent, elle s'applaudira sans doute, d'avoir évité de porter une nouvelle restriction à la liberté, & sur-tout, d'avoir centuplé les moyens de faire jouir la

nation d'un bien-être qu'elle attend avec la plus vive impatience.

Par-là, Messieurs, vous ferez sûrs d'atteindre toujours les besoins de la circulation, & de ne les excéder jamais. C'est encore un avantage que vous ne seriez jamais certains d'obtenir avec votre fabrique nationale.

Pour me résumer, je propose 1°. une forte & prompte émission de monnoie de cuivre

2°. La réduction des divisions d'assignats aux séries de cinq cent liv., de cent liv. & de cinquante liv.

3°. L'invitation à tous les départemens de favoriser l'établissement des billets libres de cinq liv. chacun, pour être distribués en échange d'assignats déposés en lieu sûr & sous la garde des municipalités.

Dans le cas où l'Assemblée croiroit devoir ordonner dans la suite une nouvelle émission d'assignats, je n'adopte point le projet de ne les faire fabriquer que de cinq liv. Indépendamment de la longueur extrême d'une semblable fabrication qui compromettrait à-coup-sûr le service public, la suppression des assignats de plus forte somme ralentirait toutes les grandes affaires que la monnoie de papier a du moins l'avantage d'abréger ; & si l'on étoit réduit aux billets de cinq liv. pour les échanges, on ne peut imaginer à quel point ce seul mode de paiement paralyseroit le commerce.

Voici le projet de décret que j'ai l'honneur de vous présenter.

PROJET DE DÉCRET.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE voulant favoriser la circulation par une division d'assignats plus propres aux différens besoins du commerce, & cependant ne prétendant rien ajouter pour le moment aux émissions des assignats précédemment créés, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

La fabrication de petite monnoie d'argent, décrétée le sera faite sans délai, & celle des monnoies de cuivre sera portée à la somme de 40 millions. La répartition en sera entre tous les départemens du royaume.

I I.

Il sera fabriqué des assignats de 500 livres pour une somme équivalente à celle des assignats de 2000 & de 1000 livres existans dans le commerce.

I I I.

Il sera fabriqué des assignats de 100 livres pour une somme équivalente à celle des assignats de 300 liv. existans dans le commerce.

I V.

Il sera fabriqué des assignats de 50 livres pour une

(15)

somme équivalente à celle des assignats de 200 l. existans dans le commerce.

V.

A mesure que chacune de ces fabrications sera terminée, l'échange d'assignats de 2,000 liv. & de 1,000 liv. se fera à bureau ouvert contre ceux de 500 livres ; celui des assignats de 300 livres contre ceux de 100 livres ; & celui des assignats de 200 livres contre ceux de 50 liv.

V I.

Les assignats de 2000 liv. , de 1000 liv. , de 300 liv. & de 200 liv. seront brûlés à mesure des échanges ci-dessus ordonnés, en présence des commissaires de la caisse de l'extraordinaire, qui en dresseront procès-verbal.

V I I.

L'Assemblée nationale invite toutes les assemblées de départemens à prendre les mesures convenables pour favoriser l'établissement d'associations patriotiques semblables à celle qui s'est formée à Lyon, pour distribuer, sur des dépôts d'assignats, des billets libres de la somme de 5 liv. propres au commerce, & à payer les salaires.

V I I I.

L'Assemblée ajourne la proposition d'une création d'assignats-monnoie de 5 liv.

1840

Received of the Treasurer of the
County of ... the sum of ...
for ...

Witness my hand and seal this ...
day of ... 1840

...

...